

INFORMATIONS AUX PARENTS

Année scolaire 2026-2027

Rentrée – Mardi 1er septembre 2026

Les services périscolaires (Garderies ; Cantine) sont organisés et gérés par la commune, avant et après le temps scolaire. Ces services ne sont pas obligatoires.

- **GARDERIES : Ouvertes à tous les enfants scolarisés et présents à l'école.**
Horaires des garderies : 7h30 – 8h20 / 11h30 – 12h15 / 16h30 – 18h30
- **CANTINE : Service accessible à tous les enfants scolarisés dès la classe de petite section et présents la journée.**

L'inscription aux services périscolaires est obligatoire chaque année.

Calendrier des inscriptions : du 1er juin au 17 juillet 2026 et à compter du 17 août 2026

Horaires d'accueil du public : Lundi et mercredi : de 8h30 à 12h00

mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Information importante : Les dossiers déposés à partir du 17 août 2026 seront traités avec une priorité accordée aux premières inscriptions. Il est donc vivement recommandé d'anticiper les demandes de réinscription.

La fiche d'inscription sera accessible sur le site internet de la Ville ainsi que sur la plateforme « Parents Services Tournon » ou auprès du service Enseignement à l'annexe de la Mairie dès le 29 mai 2026..

RESERVATIONS & ANNULATIONS

Elles seront possibles à compter du 17 août 2026 sur le site « Parents Services Tournon » si vous réunissez les deux conditions suivantes :

- **Avoir rempli et retourné la fiche de renseignements** signée et accompagnée des justificatifs demandés au service enseignement par voie postale ou par courriel :

enseignement@tournon-sur-rhone.fr ou cet@tournon-sur-rhone.fr

- **Être à jour des factures de l'année précédente. A défaut vous ne pourrez accéder aux réservations.**

JOUR DE LA RENTREE – Mardi 1er septembre 2026 les réservations devront être effectuées au plus tard :

Cantine – vendredi 28 août 2026 – 9h30

Garderies – lundi 31 août 2026 – 21h00.

JOURS SUIVANTS :

- **Cantine :** les réservations ou annulations doivent être effectuées :

- les repas du lundi au plus tard le jeudi de la semaine d'avant 9h30
- le repas du mardi au plus tard le vendredi de la semaine d'avant 9h30
- les repas du jeudi au plus tard le mardi de la même semaine avant 9h30
- les repas du vendredi au plus tard le mercredi de la même semaine avant 9h30

- **Garderies pas de changement :** réservations ou annulations au plus tard la veille avant 21h00.

TARIFS :

Les tarifs des différents services périscolaires (garderies ; cantine) seront fixés par décisions.

Le règlement intérieur des services périscolaires ainsi que les tarifs applicables au 1^{er} septembre seront consultables sur le site de la Ville (www.ville-tournon.fr).